

Mise à jour du poste isolation
Applicable à partir du 01/10/2012

(toit, murs et plancher p. 15 du CPT Label Promotelec Performance)

Flocage

Précision :

Dans l'attente de la certification ACERMI de ce type de produits, ils devront présenter des PV d'essai réalisés par un laboratoire accrédité par le COFRAC ou équivalent dans les domaines suivants : résistance au feu, résistance et conductivité thermiques.

Blocs en béton

Dans l'attente de la généralisation de la certification NF des blocs en béton sur le périmètre thermique (la certification NF a intégré ce périmètre en mai 2012), un PV d'essai, réalisé par un laboratoire indépendant agréé par le COFRAC ou équivalent, doit justifier la conductivité thermique du produit.